

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 14-19/2025**

Objet : Acquisition de parcelles à Valence Romans Agglomération (VRA) dans le cadre d'une régularisation foncière de délaissés de la zone d'activité des Bouviers.

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six mars à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – BARRE Damien.

Excusés : Néant

Absents : PHILIBERT Carine.

Procuration : Néant

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ◆ Vu l'avis des Domaines sollicité par Valence Romans Agglomération en date du 2 janvier 2025,
- ◆ Vu le document d'arpentage joint à la présente délibération établi le 06/03/2024,

Considérant que, plusieurs empiètements ont été constatés sur la zone des Bouviers. Qu'il est nécessaire de procéder à une régularisation foncière de délaissés de terrains sous forme de talus ou de devers avec Valence Romans Agglomération.

Considérant que, les parcelles concernées sont les suivantes pour un total de 446 m² :

ZS 141 : 62 m²
ZS 142 : 14 m²
ZS 145 : 19 m²
ZS 146 : 5 m²
ZS 148 : 54 m²
ZS 150 : 33 m²
ZS 152 : 70 m²
ZS 153 : 189 m²

Considérant que, le prix de la cession a été arrêté d'un commun accord avec VRA pour un montant d'un euro symbolique et prise en charge des frais de notaire par VRA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles suivantes à VRA dans le cadre de régularisation pour un montant total de 1 € :

| Référence cadastrales | | | | |
|------------------------------|-----------|---|---|-----------------|
| Section | N° | Contenance totale (en m²) | Surface acquise (en m²) | Lieudit |
| ZS | 141 | 62 | 62 | ZA des Bouviers |
| ZS | 142 | 14 | 14 | ZA des Bouviers |
| ZS | 145 | 19 | 19 | ZA des Bouviers |
| ZS | 146 | 5 | 5 | ZA des Bouviers |
| ZS | 148 | 54 | 54 | ZA des Bouviers |
| ZS | 150 | 33 | 33 | ZA des Bouviers |
| ZS | 152 | 70 | 70 | ZA des Bouviers |
| ZS | 153 | 189 | 189 | ZA des Bouviers |
| TOTAL | | 446 | 446 | |

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision et notamment la décision de l'acte de cession.

DIT que les frais de notaire sont à la charge de VRA à hauteur de 50% et à la charge de la commune à hauteur de 50%.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du conseil municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 27 mars 2025

Le Maire
Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK

